



## Ville de COURTENAY - CENTRE SOCIAL MAIRIE ANNEXE



### OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

|          |                          |
|----------|--------------------------|
| mardi    | 9h - 12h / 13h30 - 17h00 |
| mercredi | 9h - 12h / 13h30 - 17h00 |
| jeudi    | 9h - 12h / 13h30 - 17h00 |
| vendredi | 9h - 12h                 |

Accueil libre le matin et RDV préconisés l'après-midi

11 rue du Maréchal Foch 45320 COURTENAY  
Tél. : 02.38.97.27.80 - Fax : 02.38.97.43.21

## CENTRE SOCIAL

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient.

Le CCAS délègue son action sociale au Centre Social qui a été créé pour regrouper et développer des permanences afin de proposer un meilleur service et répondre aux besoins de la population ; organismes et associations assurent ainsi des accueils publics sur rendez-vous, dans le cadre d'un travail de proximité pour des suivis appropriés.

Espace aux missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, il s'adresse au tout public.

Un travailleur social accueille et oriente le public, instruit les dossiers spécifiques aux aides légales et extra-légales. Il accompagne les administrés dans leurs premières démarches et est référent social RSA.

Une responsable directrice-coordonnatrice gère l'établissement, le partenariat avec les différents acteurs professionnels, élabore et prépare les séances de CCAS et contribue au développement social. Elle intervient également sur l'aide sociale légale, met en place des interventions collectives et ateliers.

## PERMANENCES PROFESSIONNELS SANTÉ ET SOCIAL

### ASSISTANTES SOCIALES

**1<sup>er</sup> accueil : suivis « courts »**

Uniquement sur RDV au **02.38.87.65.47.**

Le mardi 09h30-12h00 - Bureau 3

**Référente sociale : suivis « longs »**

Uniquement sur RDV au **02.38.87.65.46.**

Le mardi 09h30-12h00 / 13h30-17h00 - Bureau 4

### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Le jeudi 9h00-12h30 et de 13h30-16h30

Uniquement **sur RDV** sur **ameli.fr** ou **au 3646** - Bureau 3

**(sauf vacances scolaires)**

### PMI (Protection Maternelle et Infantile) - MDD

**ACCUEIL DES PARENTS ET ENFANTS**

sur RDV 02.38.87.66.01

Bureau 5

## PERMANENCES ASSOCIATIONS

### FORMATION ACCUEIL PROMOTION

sur RDV au 02.38.85.95.62

**SUIVIS INDIVIDUELS POUR LA RÉINSERTION D'EMPLOI**

(Recherche d'emploi, C.V, préparation aux entretiens professionnels, formations)

Jeudi : 9h00 -12h00

Bureau 5 - 1<sup>er</sup> étage

### GATINAIS EMPLOI

sur RDV au 02.38.96.69.06

**ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DE RÉINSERTION À L'EMPLOI**

Prestations de services aux particuliers

Bureau 6

### SEG (SOLIDARITÉ EMPLOI GÂTINAIS)

sur RDV au 02.38.96.09.95

mardi : 09h30-12h00 - Bureau 5

### PÔLE EMPLOI

sur RDV fixé par la conseillère Pôle Emploi

mardi 09h30-12h00 / 13h30-17h00 - Bureau 6

### MISSION LOCALE

sur RDV au 02.38.98.73.60

**RÉINSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES MOINS DE 25 ANS**

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois 9h00-12h30 et 13h30 -17h00

Bureau 4 : 02.38.98.73.60

### MEMOIRE VIVE

sur RDV pour la 1<sup>ère</sup> séance

Mme Cécile Delpiano - 02.38.97.27.80

**ATELIER MÉMOIRE POUR PERSONNES RETRAITÉES ET VALIDES.**

Résidence Autonomie de Courtenay 3<sup>ème</sup> étage

Un vendredi sur 2 : 10h00 - 11h30

### C.I.D.F.F

sur RDV 02.38.77.02.33

**CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**

Un juriste vous propose une information juridique gratuite et anonyme.

Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois : 9h00 - 12h00